

CAZAUX-PLAISANCE

Date de parution
Juillet 2008

Année 2008
Numéro 15



HALTE-Infos 07/2008

Dans ce numéro 15 :

TRAVAUX SUR LA HALTE

Travaux sur la Halte.

- 1 La promenade autour de la Halte est terminée.
Les enrochements sont terminés.

Travaux sur la Halte suite.

- 2 Les palplanches de l'entrée et sortie du chenal sont habillées de coiffes en enrobé - travail terminé.

Rappel du règlement

- 3 Tous ces travaux ont été validés par la Mairie de la Teste de Buch et par la Direction de la Halte Nautique de Cazaux.

Divers

Habillage des pieux.

Les pieux sont remplis de béton, recouverts d'une protection antirouille plus un ruban noir anti-UV et d'une coiffe en inox.



Avant



Pendant



Après toutes les traques sauf « F »



Traque « F »

Écorces de pins sur le Parking de la Halte Nautique.



Arrivée et déchargement
des écorces



Mise en place
des écorces

Éclairage de la promenade autour de la Halte Nautique.



Toutes les petites lumières le long de la promenade ont été enlevées, remplacées par des candélabres.

Bornes de récupérations des eaux grises et noires :

A compter du début juillet 2008 et pour une durée de deux ans nous avons obtenu la gratuité de l'utilisation de ces bornes, une bonne nouvelle pour l'écologie du lac.

Vidéosurveillance de la Halte :

La Mairie a voté pour l'installation de caméras sur la Halte Nautique.

RAPPEL DU RÈGLEMENT DE LA HALTE

Article 10 :

« **Les amarrages doivent être en bon état et de section suffisante** ».

Beaucoup de bateaux ont cassés leurs amarres cet hiver, et nous avons dû les renforcer.

« **Chaque bateau doit être muni, de deux bords de défenses suffisantes destinées tant à sa protection qu'à celle des bateaux voisins. Toute avarie due à l'absence de ces défenses ou à leur insuffisance engage la responsabilité du propriétaire du bateau** »

Il faut au minimum trois défenses par côté.

Les propriétaires de chiens doivent tenir ceux-ci en laisse, respecter la propreté des lieux et évacuer de l'enceinte de la halte les excréments éventuellement produits.

« **Les pneumatiques de véhicules ne sont pas autorisés pour la protection des bateaux** » Il y en a encore beaucoup sur la Halte ; il faut sauvegarder notre environnement, il ne faut pas oublier que nous sommes sur un site classé NATURA 2000, par avance merci à tous de les enlever.

Avant l'été vérifiez bien toutes vos amarres, toutes vos issues, l'étanchéité des passes coque, votre matériel de manière avoir toute la sécurité à bord.

L'autocollant et la carte d'adhésion à CAZAUX PLAISANCE ne remplacent pas l'autocollant de la Mairie.

Vous pouvez vérifier votre matériel de sécurité sur le site suivant :

**[http://www.mer.gouv.fr/IMG/pdf/yd0532 -
equipement de securite des navires de plaisance-
7_cle54ff96.pdf](http://www.mer.gouv.fr/IMG/pdf/yd0532_-_equipement_de_securite_des_navires_de_plaisance-7_cle54ff96.pdf)**

TAVAUX RÉALISÉS SUR LA HALTE

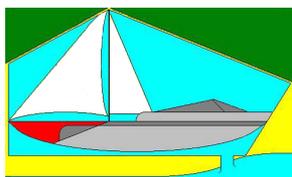
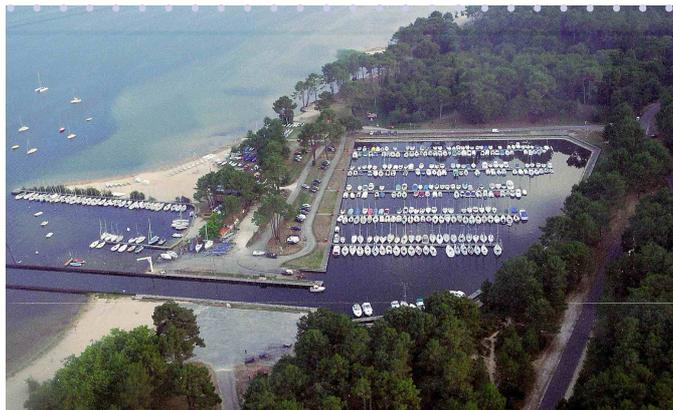
Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et ayant été exécutés:

1. La signalisation des parkings afin de bénéficier de plus de places pendant les périodes d'affluence.
2. La remise en état des lumières autour de la Halte, les 3/4 étaient cassées.
3. Dragage du chenal, que nous avons critiqué pour la mauvaise exécution du travail, mais la facture était payée.
4. Réfection de l'éclairage : l'installation des projecteurs pour un meilleur éclairage la nuit et aussi éviter en partie les vols.
5. Changement du bois de la promenade côté traques : réfection du bois par une qualité exotique " faveira grande", remplacement des boulons d'ancrage par de l' INOX.
6. Réfection de la route, goudronnage des parkings (côté gauche de la descente, une partie en face du CVCL côté Capitainerie et 1 place pour handicapés) le reste des parkings est comme avant, recouvert d'écorces de pin. Par contre les bords de route sont renforcés par des bordures "Chanfrein" (la Régie doit prévoir un entretien de ces écorces plus souvent). Les travaux sont réalisés. Notre proposition de refaire l'anneau routier et les parkings en enrobé, soit environ 110 places au lieu de 80 n'a pas été retenue par la Régie, qui encore une fois, a lancé les appels d'offre avant la moindre discussion avec notre association.
7. Réfection de la barrière côté traque F.
8. Bornes récupération des eaux grises et noires.
9. Réfection du portillon traque "F".
10. Enrochement de la Halte, Palplanches sortie de la Halte
11. Habillage des poteaux de traque avec remplissage de béton.
12. Pose des écorces de pins sur les parkings de la Halte Nautique.
13. La gratuité des bornes de récupération des eaux grises et noires à compter du début juillet 2008 pour deux ans.

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et non exécutés

1. Circulation de l'eau dans la Halte.
2. Aire de carénage.
3. Réfection de la promenade chenal côté Halte.
4. Revoir toutes les bornes électriques des traques (contacts rouillés, fermetures cassées, prises ne fonctionnant pas) prévu pour 2009.
5. Installation de quatre caméras dont deux caméras de surveillance traques F et A prévue pour 2008, voté au Conseil Municipale du 12 juin 2008.
6. Portillon à chaque traque.

7. Revoir tous les extincteurs (emplacement sur les traques).



CAZAUX-PLAISANCE



Cazaux-Plaisance membre de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs de Gironde 33

Téléphone :

06 75 16 45 14

Messagerie :

contact.bureau@cazaux-plaisance.org

cazaux.plaisance@neuf.fr

**Association Loi 1901
Créer en juillet 1998
Réinscrite à la Préfecture de la
Gironde sous le N°588 et publiée
au JO du 23 avril 2005**

Rédaction : **CAZAUX-PLAISANCE**

Photos :

Denis COTTIN

Roger MALIPIER

***Mieux, rejoignez-nous en
adhérant à CAZAUX-PLAISANCE
Plus nous serons représentatifs
plus nous serons efficaces***

L'association propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes (en particulier municipales), d'autres associations pour :

- faire respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux
- faire préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels, du public, et de la commission extra municipale
- de façon générale, défendre et faire respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement, et éventuellement les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance mouillant régulièrement dans la Halte.

www.cazaux-plaisance.org